



Assemblée générale

Distr. limitée
7 juin 2011
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-quatrième session
Vienne, 1^{er}-10 juin 2011

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)" conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants du Canada et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
3. Le Comité a entendu une présentation sur "Les Groupes de travail de la génération spatiale: avis de la prochaine génération de responsables du secteur spatial sur le développement de l'espace", par l'observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale.
4. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique, présentées au Sous-Comité à sa quarante-huitième session par son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner, entre autres questions, l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/987, par. 62 et 63 et annexe I, sect. C, par. 7 à 9 et 11).



5. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l'Inde, avait présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.305) au Sous-Comité à sa quarante-huitième session, et que le Secrétariat allait transmettre ce rapport à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui serait invitée à faire part au Sous-Comité à sa quarante-neuvième session des perspectives d'évolution des activités de télésanté et de télé-épidémiologie; il a également noté que la création d'un comité international sur la télé-épidémiologie et la télésanté allait être envisagée.

6. Le Comité était saisi d'un document de séance présentant un projet de contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sur le thème de l'exploitation de données géospatiales de source spatiale au service du développement durable (A/AC.105/2011/CRP.9). Le Comité a approuvé le texte et est convenu qu'il constituerait sa contribution à la Conférence, qui devait se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012. Le Comité a noté que le Secrétariat communiquerait le rapport, dans toutes les langues officielles de l'ONU, à la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, qui assurait le secrétariat de la Conférence.

7. Le Comité était saisi d'un rapport sur la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable (A/AC.105/973), dont il a noté qu'il constituait le rapport final établi au titre du point de l'ordre de jour relatif à la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable, lui-même ayant conclu ses débats sur le sujet à sa cinquante-troisième session.

8. Le Comité a noté qu'un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale en langue arabe, affilié à l'ONU, serait créé en Jordanie d'ici à la fin de 2011.

9. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du rapport sur les manifestations de la Semaine mondiale de l'espace 2010 (ST/SPACE/56), établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales.

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session

10. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

11. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Ulrich Huth (Allemagne), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la quarante-huitième session.

12. Les représentants de l'Allemagne du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Portugal et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce

point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres. Les représentants de la Colombie et du Venezuela (République bolivarienne du), intervenant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et au nom du Groupe des 77 et de la Chine respectivement, ont également fait des déclarations au titre de ce point.

13. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) "Services opérationnels utilisant des données spatiales pour la gestion des risques sismiques", par le représentant de l'Italie;
- b) "La Station spatiale internationale", par le représentant des États-Unis;
- c) "Illustration de l'application des satellites dans le cas du grand séisme de l'est du Japon et d'autres catastrophes", par le représentant du Japon;
- d) "Vols spatiaux habités", par le représentant des États-Unis;
- e) "Contribution de l'Italie au spectromètre magnétique alpha (AMS-2)", par le représentant de l'Italie;
- f) "Réduction des débris spatiaux: l'expérience russe", par le représentant de la Fédération de Russie;
- g) "Semaine mondiale de l'espace et reconnaissance de cet événement", par l'observateur de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace;
- h) "Utilisation durable de l'espace grâce à la maîtrise des débris orbitaux", par l'observateur de l'Académie internationale d'astronautique (AIA);
- i) "Résultats de la Conférence de 2011 de l'Académie internationale d'astronautique sur la défense planétaire", par l'observateur de l'AIA.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

14. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 30 à 53 et annexe I, par. 2 et 3).

15. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/987, par. 33 et 45).

16. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2010, telles qu'elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/987, par. 41 à 44) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/980, annexe I).

17. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités.

18. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2011, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, par. 45).

19. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

20. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu'ils continuent à en compléter le financement par des contributions volontaires.

21. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales et de l'Initiative sur les techniques spatiales de base du Programme (voir A/AC.105/2011/CRP.14), ainsi que des préparatifs de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace (voir A/AC.105/2011/CRP.13), qui visait à accroître la participation des pays en développement aux activités scientifiques menées à bord de la Station spatiale internationale.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

22. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2011 et a remercié l'Afrique du Sud, l'Autriche, l'Argentine, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Iran (République islamique d'), la Malaisie, le Nigéria, la République arabe syrienne et le Viet Nam, ainsi que l'ESA et la FIA de coparrainer, d'accueillir et d'appuyer ces activités (voir A/AC.105/980, annexe II).

23. Le Comité a noté avec satisfaction que la première réunion d'experts des Nations Unies consacrée à l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace se tiendrait au quatrième trimestre de 2011 à Putrajaya (Malaisie) et a remercié le Gouvernement malaisien, l'Agence spatiale nationale malaisienne et l'Université nationale de Malaisie d'accueillir et de soutenir cette réunion.

24. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la gestion des ressources naturelles, les techniques spatiales de base et celles qui permettaient la présence humaine dans l'espace, la météorologie spatiale, les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales et le droit de l'espace prévu pour 2012 en faveur des pays en développement.

25. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

26. Le Comité a remercié le Politecnico di Torino, l'Istituto Superiore Mario Boella et l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris pour les bourses qu'ils avaient offertes pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

27. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais et l'Institut technologique de Kyushu d'avoir créé le programme conjoint ONU/Japon de bourses d'étude de longue durée sur la technologie des nanosatellites dans le cadre de l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales du Programme.

28. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) *Services consultatifs techniques*

29. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/980, par. 43 à 52).

b) Service international d'information spatiale

30. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2010* était parue sur CD-ROM.

31. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

c) Coopération régionale et interrégionale

32. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2010 et celles qui étaient prévues pour 2011 et 2012 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/980, annexes I à III).

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

33. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et qu'il comprenait 6 satellites en orbite polaire et 5 satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de détresse. Il a aussi noté que, depuis 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver au moins 30 773 personnes dans le cadre de 8 406 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2010, les données d'alerte du système avaient contribué à sauver 2 398 vies dans le cadre de 660 opérations dans le monde.

34. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite.

35. Le Comité a salué les efforts continus visant à perfectionner le COSPAS-SARSAT, notamment en testant des satellites du Système mondial de localisation, et en améliorant encore les capacités des balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

36. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 65 à 75).

37. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale, qui permettaient de tirer parti du potentiel des techniques de télédétection et de renforcer les capacités des pays en développement à exploiter ces techniques aux fins de leur développement socioéconomique.

38. Le Comité a reconnu le rôle important joué par les organisations intergouvernementales internationales, tels le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), dans la promotion de la coopération internationale en matière d'exploitation des techniques de télédétection.

39. Le Comité a reconnu le rôle important joué dans le domaine de la promotion de la coopération régionale en matière d'exploitation des techniques de télédétection par des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) et son projet de satellite de télédétection ou le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAP) et ses initiatives (le projet "Sentinel Asia", le programme "Applications spatiales pour l'environnement" et la "Revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clés").

40. Le Comité a noté que le CEOS tiendrait sa prochaine réunion plénière à Lucca (Italie) les 8 et 9 novembre 2011, et que celle-ci serait accueillie par l'Agence spatiale italienne, qui occupait actuellement la présidence du CEOS.

3. Débris spatiaux

41. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux, comme il ressortait du rapport de ce dernier (A/AC.105/987 par. 76 à 96).

42. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/987, par. 81, 88 et 89).

43. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux qu'il avait adoptées et/ou que

celles du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales.

44. Quelques délégations ont appelé le Sous-Comité scientifique et technique à continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, plus particulièrement la question des débris provenant de plates-formes spatiales ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord et celle des collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi que de perfectionner les techniques et d'étoffer les réseaux de collaboration pour la surveillance des débris spatiaux.

45. Quelques délégations, étant d'avis que l'avenir des activités spatiales dépendait en grande partie de la réduction des débris spatiaux, ont engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

46. Des délégations ont jugé que des études et travaux de recherche plus poussés devaient être menés, notamment dans les domaines des techniques d'observation des débris spatiaux, de la modélisation de l'environnement constitué par les débris spatiaux et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris et de limiter la création de nouveaux débris spatiaux, afin d'apporter des améliorations aux Lignes directrices et de les actualiser, compte tenu des nouvelles techniques et capacités de détection et de réduction des débris spatiaux, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

47. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient collaborer à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur le sujet.

48. Des délégations ont constaté que les rapports rendant compte des travaux de recherche menés à l'échelle nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux ayant à leur bord des sources d'énergie nucléaire et les problèmes liés à leur collision avec des débris spatiaux ne comportaient pas de réponses des États qui produisaient la majeure partie des débris spatiaux, y compris des débris provenant de plates-formes équipées de sources d'énergie nucléaire.

49. L'avis a été exprimé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux. L'absence de règles strictes et l'emploi de formules telles que "dans la plus large mesure possible" offrait une sorte de protection aux pays qui utilisaient traditionnellement la technologie sans restriction ni supervision, voir sans considération pour les vies humaines ou l'environnement.

50. Le point de vue a été exprimé qu'il serait dans l'intérêt des États Membres d'échanger des informations sur les mesures prises pour réduire la production et la prolifération de débris spatiaux; de collecter, mettre en commun et diffuser des données sur les objets spatiaux; et de notifier les rentrées dans l'atmosphère.

4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

51. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 97 à 114 et annexe I, par. 12 et 13).

52. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué pour examiner notamment ce point (A/AC.105/987, par. 114 et annexe I, par. 1).

53. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés, dont il était rendu compte dans les rapports sur les activités menées en 2010 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (A/AC.105/981 et A/AC.105/985).

54. Le Comité a salué l'inauguration du Bureau de UN-SPIDER à Beijing, le 10 novembre 2010.

55. Le Comité s'est félicité des contributions en espèces et en nature faites par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de la République de Corée et de la Turquie à l'appui des activités de UN-SPIDER en 2010.

56. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait à présent signé des accords de coopération en vue de la création de bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER avec l'Algérie, l'Iran (République islamique d'), le Nigéria, le Pakistan, la Roumanie et l'Ukraine, ainsi qu'avec le Centre asiatique de prévention des catastrophes, à Kobé (Japon); le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement, à Nairobi; l'Université des Antilles occidentales, à St. Augustine (Trinité-et-Tobago); et le Centre de l'eau pour les tropiques humides de l'Amérique latine et des Caraïbes, à Panama. Il a également noté avec satisfaction que les Gouvernements colombien, indonésien, sud-africain et turc avaient chacun offert d'accueillir un bureau régional d'appui de UN-SPIDER.

57. Le Comité a pris note du plan de travail du programme UN-SPIDER proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/AC.105/2011/CRP.16) et est convenu que les États Membres devraient envisager de fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour que le programme et ses bureaux régionaux d'appui soient en mesure d'apporter un plus fort soutien aux États Membres.

58. Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue de données spatiales pour appuyer les activités de gestion des catastrophes et en particulier les interventions d'urgence, par le truchement de plusieurs mécanismes existants, tels que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), le projet "Sentinel Asia", l'initiative Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) de la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) en Europe, ainsi que COSPAS-SARSAT.

59. Le point de vue a été exprimé que la viabilité à long terme du programme UN-SPIDER pourrait être compromise par le fait que ce dernier était financé exclusivement sur des contributions volontaires. Il a été proposé d'envisager de

financer une plus grande partie du programme par des ressources du budget ordinaire.

5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

60. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 115 à 134).

61. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite continuait de faire beaucoup pour encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et à promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans les infrastructures nationales, en particulier des pays en développement.

62. Le Comité a noté que le Comité international soutenait les campagnes multi-GNSS. Il a également pris note d'un nouveau fait marquant: le Forum des fournisseurs était convenu de consulter les organismes internationaux compétents afin de définir clairement les formats de sortie des récepteurs pour les signaux des futurs GNSS.

63. Le Comité a noté avec satisfaction que les réalisations du Forum des fournisseurs du Comité international étaient décrites dans la publication intitulée *Current and Planned Global and Regional Navigation Satellite Systems and Satellite based Augmentation Systems* (Systèmes mondiaux et régionaux, existants et prévus, de navigation par satellite et de renforcement, en anglais seulement) (ST/SPACE/50), qui était mise à disposition à des fins de formation et de diffusion d'informations sur les applications des GNSS à l'échelle mondiale et leurs retombées bénéfiques pour l'humanité.

64. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités qui étaient menées ou prévues dans le cadre du plan de travail du Comité international en vue de renforcer les capacités, plus précisément à déployer des instruments pour l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, à élaborer un programme de formation aux GNSS, à utiliser des cadres de référence régionaux et à appliquer les GNSS dans divers domaines pour appuyer le développement durable, comme il en était rendu compte dans le rapport du Secrétariat (A/AC.105/996).

65. Quelques délégations ont renouvelé l'engagement qu'elles avaient pris de fournir des fonds supplémentaires, sous forme de contributions volontaires, au Bureau des affaires spatiales, à l'appui du programme relatif aux applications des GNSS, notamment pour les réunions et les activités du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

66. Le Comité a noté avec satisfaction que la cinquième réunion du Comité international sur les GNSS et la sixième réunion de son Forum des fournisseurs s'étaient tenues à Turin (Italie) en octobre 2010 (voir A/AC.105/982).

67. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour l'aide qu'il avait apportée à la planification et à l'organisation des réunions du Comité international, et le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

68. Le Comité a noté que la sixième réunion du Comité international serait accueillie par le Japon à Tokyo, du 5 au 9 septembre 2011, et que la Chine s'était déclarée disposée à accueillir la réunion de 2012.

6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

69. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 135 à 150).

70. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/987, par. 150 et annexe II, par. 9 à 11).

71. Quelques délégations ont émis l'opinion que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace représentait un progrès considérable dans le développement d'applications de sources d'énergie nucléaire qui soient sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales internationales procurerait aux populations l'assurance que ces applications étaient conçues, lancées et utilisées de manière sûre.

72. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

73. Quelques délégations étaient d'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et qu'il faudrait informer les autres États de manière complète et transparente des mesures prises pour en garantir la sûreté. De l'avis de ces délégations, si les sources d'énergie nucléaire étaient indispensables pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

74. L'opinion a été émise que les ateliers organisés par le Groupe de travail favorisaient les activités liées à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. À cet égard, la même délégation a estimé que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre établissant les responsabilités ni déterminant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques imprudentes.

75. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dans sa forme actuelle, n'était pas suffisant pour faire face aux défis liés à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

7. Objets géocroiseurs

76. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 151 à 165 et annexe III, par. 9 et 10).

77. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui avait été convoqué sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) (A/AC.105/987, par. 165 et annexe III).

78. Le Comité a noté que la deuxième conférence de l'Académie internationale d'astronautique (AIA) consacrée aux impacts d'astéroïdes et de comètes sur la Terre, intitulée "Agir face aux menaces" et coorganisée par l'Agence spatiale roumaine, s'était tenue du 9 au 12 mai 2011 à Bucarest. Faisant suite à la première conférence de l'AIA sur la défense planétaire, intitulée "Protéger la Terre des astéroïdes" et tenue en 2009 à Grenade (Espagne), elle portait sur les thèmes suivants: objets potentiellement dangereux; évolutions récentes; ressources et projets pour leur découverte et le suivi de leur trajectoire; impacts, conséquences et sensibilisation; planification de missions et technologies mises en œuvre; planification de campagnes; cadre juridique, stratégique et politique pour la défense planétaire; et progrès en matière de défense planétaire.

79. Le point de vue a été exprimé que des progrès avaient été faits s'agissant de développer le réseau mondial de détection et de caractérisation des objets géocroiseurs, mais qu'il fallait encore du temps pour déterminer comment la coopération internationale pourrait permettre de concevoir d'éventuelles missions de modification d'orbite de ces objets. Cette délégation était d'avis que la coopération internationale en matière de renforcement des capacités de détection et de développement des réseaux de partage d'informations sur les objets géocroiseurs revêtait une importance capitale.

80. Le Comité a noté que, en marge de sa cinquante-quatrième session, l'Équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie deux fois afin de poursuivre ses travaux sur le projet de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, comme indiqué dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, annexe III, par. 10).

8. **Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

81. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des

pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications, dont il était rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, par. 202 à 209).

82. Quelques délégations ont de nouveau exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui compromettait la viabilité des activités spatiales. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'Union internationale des télécommunications, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

83. Quelques délégations étaient d'avis que l'orbite géostationnaire présentait un intérêt inégalé pour la mise en œuvre de programmes sociaux et de projets éducatifs et la fourniture d'une assistance médicale. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être à nouveau débattu par des groupes de travail, des groupes d'experts intergouvernementaux ou des équipes spéciales, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale

84. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 166 à 177).

85. Le Comité a noté que l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale avait largement contribué à l'observation de la météorologie spatiale grâce au déploiement de réseaux d'instruments et à la mise en commun des données d'observation entre les chercheurs du monde entier.

86. Le Comité s'est félicité du fait que la participation à l'Initiative était ouverte à des scientifiques de tous les pays qui soit hébergeaient, soit fournissaient des instruments. À cet égard, il a noté que 15 réseaux de près de 1 000 instruments, mis en place par des coordonnateurs désignés de l'Initiative, fonctionnaient dans 96 pays.

87. Le Comité a noté que l'Initiative offrait aux États Membres la possibilité de coordonner la surveillance mondiale de la météorologie spatiale à l'aide de moyens spatiaux et terrestres, d'aider à la consolidation des connaissances communes et de développer des capacités de prévision essentielles pour améliorer la sûreté des moyens spatiaux.

88. Le Comité a noté avec satisfaction que le deuxième atelier consacré à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale serait accueilli par le Nigéria à Abuja, du 17 au 21 octobre 2011.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

89. Le Comité a pris note de la discussion du Sous-Comité au titre du point de l'ordre du jour sur la viabilité à long terme des activités spatiales, telle qu'elle ressort du rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, par. 178 à 201).

90. Le Comité a approuvé les recommandations sur ce point faites par le Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/987, par. 189 et 190 et annexe IV, par. 9 à 12).

91. Le Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/L.307/Rev.1);

b) Observations faites par la Fédération de Russie à propos du projet de mandat du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales A/AC.105/2011/CRP.10;

c) Observations faites par le Mexique à propos du projet de mandat du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales A/AC.105/2011/CRP.11.

92. À sa [...] séance, le Comité a approuvé le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique, figurant à l'annexe II du présent rapport.

93. Le Comité a rappelé l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-deuxième session en 2009, selon lequel il examinerait si les lignes directrices concernant les bonnes pratiques devaient être revues par le Sous-Comité juridique avant qu'il ne les approuve, et qu'une fois qu'il les aurait approuvées, le Comité pourrait également examiner s'il convient de les publier sous la forme d'une annexe à une résolution spécifique de l'Assemblée générale, ou de les faire approuver par cette dernière dans sa résolution annuelle sur la coopération internationale relative aux utilisations pacifiques de l'espace (A/64/20, par. 162).

94. Le Comité a noté l'accord auquel le Groupe de travail était parvenu, et qui avait été approuvé par le Sous-Comité à sa quarante-huitième session, selon lequel il fallait constituer des groupes d'experts et désigner leurs présidents ou coprésidents avant la fin d'avril 2011 pour pouvoir rendre compte des progrès accomplis au Comité, à sa cinquante-quatrième session (A/AC.105/987, annexe IV, par. 11).

95. Le Comité a noté avec satisfaction les désignations des présidents, coprésidents et membres des groupes d'experts au 9 juin 2011 (A/AC.105/2011/CRP.15), ce qui devrait permettre aux groupes d'experts de commencer leurs travaux conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, figurant à l'annexe II du présent rapport.

96. Le Comité a prié le Secrétariat de continuer à inviter les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès de ce dernier à désigner des points de contact pour le Groupe de travail et des experts appropriés pour participer aux groupes d'experts afin de faciliter l'avancement des activités du Groupe de travail.

97. Quelques délégations se sont inquiétées de la fragilité de l'environnement spatial et des enjeux liés à la viabilité à long terme des activités spatiales, du fait en

particulier de l'augmentation du nombre des acteurs de l'espace, et des engins et débris spatiaux.

98. Quelques délégations ont estimé que l'examen de la viabilité à long terme des activités spatiales ne devait pas servir de prétexte aux États qui avaient pu développer leurs capacités spatiales sans contrôle, avec les problèmes que cela posait désormais, pour imposer des restrictions ou des contrôles aux autres États qui souhaitaient exercer leur droit légitime d'utiliser cette même technologie dans leur intérêt national.

99. Quelques délégations ont estimé que l'espace extra-atmosphérique, ressource naturelle limitée, devait être protégé et utilisé rationnellement, et que des règlements, règles et recommandations clairs étaient nécessaires pour assurer la viabilité des activités spatiales à long terme.

100. Quelques délégations ont estimé que le résultat des débats dans le cadre du Groupe de travail ne devrait pas contenir de mesures qui limiteraient l'accès à l'espace pour les États récemment dotés de moyens spatiaux. Il a été souligné en outre qu'il fallait éviter de fixer des normes ou des seuils trop élevés pour les activités spatiales d'une façon qui risquerait de compromettre la poursuite du renforcement des capacités dans les pays en développement. Ces délégations ont estimé que davantage d'activités de renforcement des capacités dans les domaines juridiques, scientifiques et techniques étaient nécessaires, et que les compétences pertinentes devraient être mises à la disposition des pays en développement.

101. Le point de vue a été exprimé que l'approbation du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail permettrait au Sous-Comité scientifique et technique de procéder à une analyse pragmatique des activités spatiales qui lui permettrait de prévoir une vaste gamme de tendances et de facteurs affectant la viabilité à long terme des activités spatiales.

102. Le point de vue a été exprimé que l'exploration et les autres utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient être une entreprise menée en coopération et qu'un équilibre entre les rôles réglementaire et promotionnel du Comité contribuerait à la viabilité à long terme des activités spatiales.

103. Le point de vue a été exprimé qu'il était nécessaire de veiller à ce que les activités spatiales soient menées de manière viable et que tous les pays aient un accès équitable aux ressources naturelles limitées de l'espace extra-atmosphérique.

104. Le point de vue a été exprimé que les activités du Groupe de travail devaient être conformes aux Principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique¹, et tenir dûment compte de la prévention de la mise en place d'armes dans l'espace.

105. Le point de vue a été exprimé qu'il serait souhaitable d'examiner au titre de ce point de l'ordre du jour du Sous-Comité la possibilité d'élaborer des lignes directrices génériques sur la coopération dans le domaine des techniques de pointe et de définir une vision commune concernant les normes et les bonnes pratiques en matière de protection physique et juridique de l'importation et de l'exportation de technologies spatiales, et de procéder à un échange de vues sur les politiques,

¹ Résolution 1962 (XVIII) de l'Assemblée générale.

pratiques et procédures organisationnelles et techniques qui garantiraient l'utilisation légitime des produits contrôlés liés à l'espace.

11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique

106. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif au projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 210 à 225 et annexe I, sect. F).

107. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-huitième session, le Comité est convenu que le Sous-Comité examinerait les questions de fond suivantes à sa quarante-neuvième session:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 dans le plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 9 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 9 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987))
 - c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 16 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933))

d) Viabilité à long terme des activités spatiales;

(Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 161 du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/64/20), sous réserve de toute décision que pourra prendre le Comité à sa cinquante-quatrième session, en 2011)

9. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

108. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.

109. Le Comité a rappelé que, à sa cinquante-troisième session, il était convenu que, lors de chaque session du Sous-Comité qui aurait lieu de 2011 à 2013, deux heures seraient réservées, dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à la tenue d'ateliers qui porteraient sur le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/958, annexe II, par. 8 et 10).

110. Le Comité s'est réjoui que le Sous-Comité soit convenu que le colloque devant être organisé en 2012 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur "L'industrie des services d'observation de la Terre: débouchés possibles". Ce colloque devrait être consacré à la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à la célébration du quarantième anniversaire du lancement de Landsat-1 (A/AC.105/987, par. 213).

F. Espace et société

111. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale. Il s'est concentré sur le thème "L'espace et l'enseignement", plus particulièrement sur la question de la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales.

112. Les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations au titre de ce point.

113. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) "Espace et enseignement", par le représentant des États-Unis;
- b) "Centre de recherche et d'appui dans le domaine spatial du Groupe de biologie spatiale", par le représentant de la Suisse;
- c) "Sensibilisation au climat spatial et aux débris spatiaux en Indonésie", par la représentante de l'Indonésie;
- d) "Rapprocher l'espace et la société – activités de sensibilisation récentes au Japon", par le représentant du Japon;
- e) "Le programme australien de recherche spatiale", par la représentante de l'Australie.

114. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour attirer les jeunes vers le secteur spatial en leur faisant bien comprendre toute l'importance des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et pour inciter les générations futures à s'orienter vers les sciences et les techniques, l'ingénierie et les mathématiques.

115. Le Comité a constaté avec satisfaction que les agences spatiales et les organismes pédagogiques nationaux ainsi que les organisations internationales mettaient en place un grand nombre d'activités et de programmes d'information sur l'espace pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de les sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour le développement socioéconomique et durable.

116. Le Comité a noté que la coopération internationale en matière de programmes d'enseignement des sciences et techniques spatiales était cruciale pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles et s'assurer que les programmes d'enseignement des matières touchant à l'espace continuent d'intéresser les jeunes du monde entier.

117. Le Comité a noté le rôle que la Station spatiale internationale continuait de jouer en matière d'enseignement et de sensibilisation des milieux éducatifs du monde entier.

118. Le Comité a pris note des activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable. Il a noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace.

119. Le Comité a observé qu'un certain nombre de manifestations liées à l'espace organisées à l'échelle mondiale, dont la Semaine mondiale de l'espace qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, contribuaient toujours à faire mieux connaître l'espace aux jeunes et au grand public et offraient des outils pédagogiques permettant aux jeunes

générations de jouer un rôle actif dans les domaines des sciences et techniques spatiales.

120. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires consacrés à l'espace et créant des liens entre enseignants et étudiants, auxquels ils offraient des occasions de formation.

121. Le Comité a rappelé l'intérêt que les applications des techniques spatiales présentaient pour la société et du fait que les pays en développement y recouraient de plus en plus dans des domaines tels que la télémédecine et par la mise en œuvre de techniques d'enseignement à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne, outils qui les aidaient à poursuivre leurs objectifs de développement.
